

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Autres domaines de Compétences des Communes

Séance du 11 mai 2026, à 20 heures 30
Délibération n° : 2026/05/03

Objet : Plan de financement de l'opération « Défense incendie – Bâche à incendie de Béars »

Le 11 mai 2026, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jérôme DIETSCH, Maire.

Présents : Jérôme Dietsch Maire, René Destrel, Corinne Dupin, Adjoints, Joana Alves, Pauline Duroy, Bruno Faure, Caroline Foucher, Bruno Labarthe, Patrick Lacoffrette, Alexandre Lecoustre, Christian Mignot, Virginie Prieur, Hélène Thomas.

Excusés : Victoria Abounnasr

Excusés avec pouvoir : Patrick Marthe

Secrétaire de séance : Virginie Prieur

Monsieur le Maire expose que le projet de création de Bâche à incendie de Béars, dont le coût prévisionnel est estimé à 16 568.22 € HT (19 881.86 € TTC).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État (DETR-DSIL-FV)		
Région		
Département		
Fonds Vert	13 254.57 €	80 %
Auto-financement		
Fonds propres	3 313.65 €	20 %
Emprunt		
Total HT		

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 16 568 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

S'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant de subventions sollicité et le montant qui pourrait être attribué, à condition que ce montant ne soit pas supérieur à 2 000 € HT.

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à **l'unanimité** la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme DIETSCH

